

Nom : Prénom :

Contrat D'abonnement

Tout adhérent accueilli est intégré dans l'Association Manding'Arte Capoeira se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association et les autres adhérents.

Tarifs

Tarifs Cours de Capoeira :

Enfants (5 à 11 ans): Trimestre :130€ / Année :305€ Ados/Adultes : Trimestre :140€ / Années : 325€

Une réduction de 50 € sera appliquée sur le montant total pour une inscription à l'année (hors tenue), pour les mêmes membres d'un foyer seulement. Ex : frère/sœur, parents/enfants, couples. Le tarif pourra être revue à la hausse par le professeur si un minimum de 3 personnes pour les mêmes membres d'un foyer seulement faisant une inscription

Tarif Tenue de Capoeira :

Tarif enfant : Pantalon + T-shirt : 55€

Tarif Ado/Adulte : Pantalon + T-shirt : 55€

Conditions Générales

1. L'abonné bénéficie, dans la limite de la formule qu'il a choisie, la possibilité de pratiquer la Capoeira.
2. L'abonnement, une fois contracté, est dû dans sa totalité, même en cas d'octroi de délai de paiement. Pour tout abonnement non réglé dans sa totalité le solde reste dû.
3. Le paiement se fait auprès d'un responsable avant le 5 de chaque mois. Le droit de l'abonné est incessible, intransmissible et personnel. Le paiement en 3 fois est possible avec un 1^{er} encaissement en Septembre, le 2^{ème} en Octobre et le 3^{ème} en Novembre. En cas de non-paiement, l'accès aux cours sera refusé.
4. Toute personne désirant pratiquer la Capoeira devra fournir un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques. En l'absence de ce certificat médical l'adhérent pratique sous sa propre responsabilité.
5. L'abonné est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur qui fait partie intégrant du présent contrat et dont il déclare avoir pris connaissance.
6. L'abonné ne pourra pas demander un remboursement du paiement en cours s'il décide d'arrêter les cours de Capoeira sauf dans le cas ou l'abonné à un accident ou ne pouvant plus pratiquer de sport pendant une certaine durée. Il devra apporter un certificat du médecin pour être remboursé.
7. L'association n'est pas responsable en cas de blessure corporelle et l'abonné utilisera sa propre assurance. L'assurance de l'association est seulement pour la responsabilité civile.
8. Le professeur peut avoir le droit d'exclure pour un, plusieurs ou définitivement du cours l'élève pour manque de discipline et le remboursement du paiement en cours ne sera pas restitué.

Fait à , le

Signature de l'abonné
Avec la mention "lu et approuvé"

Règlement Intérieur

Association Manding'Arte Capoeira

Toute personne membre de l'association, de même que les visiteurs ou accompagnateurs doivent se conformer aux prescriptions qui suivent, lesquelles sont impératives pour la bonne humeur et le bien-être de tous. Le non-respect de ces consignes, peut entraîner l'exclusion immédiate de l'association, sans préavis et sans remboursement de la cotisation versée.

1. Accès aux cours de Capoeira :

Les heures d'ouverture sont mentionnées sur le site internet. Les retards, s'il y a, prévenir le professeur si possible, demander la permission au professeur de rentrer dans le cours, en cours de route. Les tarifs et horaires des cours sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés tout au long de l'année. La non-fréquentation du cours, pour quelque raison que ce soit, ne peut donner lieu à un remboursement total ou partiel. Pour une meilleure sécurité, l'accès aux salles d'entraînement et aux vestiaires est exclusivement réservé aux membres.

2. Tenue :

Les capoeiristes doivent avoir une tenue vestimentaire conforme et obligatoire à l'activité pratiquée : Abada et t-shirt portant les logos du groupe, pieds nus ou chaussures de salle propres et adaptés. Les chaussures de ville ou de sport ayant servi en extérieur sont interdites. Toute mauvaise tenue, scandale ou atteinte aux bonnes mœurs entraîneront l'exclusion immédiate. Le non-port de la tenue ou l'oubli répétitif peut entraîner des sanctions.

3. Hygiène et sécurité :

Il est strictement interdit de fumer dans les enceintes des salles de cours. Seules bouteilles en plastique ou gourdes uniquement d'eau sont autorisées dans les salles, la nourriture est interdite ainsi que de mâcher du chewing-gum. Les emballages et saletés personnels doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet. L'association décline toute responsabilité en cas de vol de biens personnels. Les personnes aillent les cheveux longs, il sera obligatoire de les attacher durant le cours. Toute personne souhaitant venir pratiquer des cours de capoeira, devra respecter un minimum d'hygiène corporelle afin de ne pas nuire aux autres adhérents.

4. Enseignement, Matériels & lieux :

Seuls les professeurs, instructeurs ou conseillers sportifs sont habilités à prodiguer des conseils. Les Instruments de musique et enceintes sont la propriété des professeurs. Ils doivent être utilisés sur place, avec précaution et en respectant les consignes des professeurs. Les personnes aillent leurs propres instruments en seront les seules responsables. Pour utiliser un instrument, vous devez demander la permission avant de le prendre, sans l'endommager et le reposer convenablement là où il a été pris. Chaque personne devra respecter les lieux des cours et de ne pas les dégrader sous peine de sanctions immédiates (exclusion des cours, demande financière pour les réparations).

5. Aptitude à pratiquer une activité sportive :

Toute personne désirant s'inscrire au cours de Capoeira devra fournir un certificat médical de moins de trois mois attestant de l'absence de contre-indication, mais si cette obligation n'est pas remplie l'adhérent pratiquera sous sa propre responsabilité. Les membres garantissent à l'association qu'ils prennent régulièrement toutes précautions nécessaires pour leur santé et ne pourront en aucun cas mettre en cause la responsabilité de l'association.